

## CENTRE DE LOISIRS ETE 2025 DU 07 JUILLET AU 01 AOUT

Encadrée par Nathalie, notre directrice, une équipe d'animateurs accueillera les enfants à partir de 3 ans (scolarisés en 2024-2025).

Pour tout renseignement, merci de contacter exclusivement :

- Nathalie, directrice du centre, au 07 87 06 65 91
- Le secrétariat de mairie au 03 26 70 99 26
- Par e-mail : [mairie.matougues@wanadoo.fr](mailto:mairie.matougues@wanadoo.fr)
- **Important** : L'école ne dispose pas des informations nécessaires pour répondre à vos questions.

**Première session d'inscription :**

**Le mardi 8 avril 2025, de 17h à 19h, à la mairie.**

### Horaires et tarifs par enfants :

CAF 1 : coefficient familial inférieur à 680 €

CAF 2 : coefficient familial supérieur ou égal à 680 € et inférieur à 900 €

CAF 3 : coefficient familial supérieur ou égal à 900 €

### Matougues, Aulnay sur Marne, Villers le Châteaux, Champigneul-Champagne et Jalons

	CAF 1	CAF2	CAF3	MSA et autres
<b>Pour une semaine</b>				
9h-12h et 14h-17h	44 €	55 €	72 €	80 €
<b>Par jour</b>				
Garderie du matin à partir de 7h30 jusqu'à 9h00	2,00 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €
Repas à la cantine et sortie Mc Do	5 €	5 €	5 €	5 €

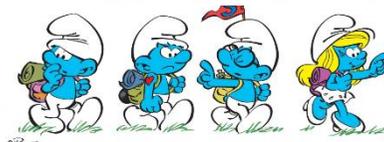
### Horaires et tarifs par enfants des communes extérieures

	CAF 1	CAF2	CAF3	MSA et autres
<b>Pour une semaine</b>				
9h-12h et 14h-17h	121 €	132 €	149 €	157 €
<b>Par jour</b>				
Garderie du matin de 7h30 à 9h00	2,00 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €
Repas à la cantine et sortie	5 €	5 €	5 €	5 €
Garderie du soir de 17h-18h30	2,00 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €

## PROGRAMME



Du 07 au 11 juillet :  
LES VIKINGS



Du 15 au 18 juillet :  
LES SCHTROUMPFS



Du 21 au 25 juillet :  
LES FLEURS



Du 28 juillet au 01 août :  
LE MONDE FEERIQUE

### Dossier à fournir une fois par année scolaire

*(Sauf en cas de changement de situation)*

- CAF : le n° allocataire et l'attestation du Quotient Familial
- MSA : le n° allocataire et la notification de réduction
- La fiche sanitaire et la copie du carnet de santé
- N° de police d'assurance – Responsabilité civile et extra-scolaire de l'année

### Dossier à fournir à chaque inscription

- Le bulletin d'inscription (entièrement complété)
- Un chèque de caution libellé à l'ordre du Trésor Public